

## L'essentiel du règlement intérieur :

- **Dossier d'inscription :** Valable pour une année civile (de janvier à décembre). À remplir et à compléter avec les documents demandés. À retourner au Guichet Jeunesse.

Une fois le dossier enregistré, le Guichet jeunesse fourniture d'un code abonné par le Guichet Jeunesse qui permet de créer votre espace sur le Portail Famille.

- **Réservations :** En ligne sur le Portail Famille ou au Guichet Jeunesse : chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois pour le mois suivant. Pour les deux mois de vacances d'été, les réservations se font à partir du premier lundi de juin.

*Ex : ouverture des réservations le lundi 5/08/24 pour les mercredis du mois de septembre 2024.*

- **Facturation :** les factures sont établies en fin de mois.

Les moyens de paiement :

- Prélèvement automatique le 10 du mois suivant.
- Espèces
- Paiement en ligne qui se fait via le Portail Famille, dans votre espace facturation.
- CESU
- Chèque libellé à l'ordre de Régie Guichet Jeunesse et remis au régisseur du Guichet Jeunesse ou à son suppléant.

- **Absences :**

À compter du 30 septembre 2024, toute annulation sans justification valable (certificat médical ou situation personnelle grave) sera facturée.

Pour toute absence pour raison médicale ou situation personnelle grave, un justificatif devra être fourni dans un délai d'une semaine maximum. Sans présentation de ce justificatif, la journée sera facturée.

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :**

En cas d'allergies (alimentaires ou autres) ou de maladie chronique, il faut établir un PAI pour que l'ALSH puisse donner le traitement à votre enfant. Les médicaments sont à fournir à l'ALSH et seront conservés dans le bureau de la direction.

Toute modification de traitement entraîne un renouvellement du PAI.

En cas de traitement ponctuel, aucun médicament ne sera donné sans une ordonnance du médecin traitant.

**Guichet Jeunesse :**

Ouvert au public le lundi et mercredi de 9h à 18h en continu et le vendredi de 9h à 12h. Le mardi et jeudi sur rendez-vous.

Tél : 05 53 27 98 82

[guichet.jeunesse@la-cab.fr](mailto:guichet.jeunesse@la-cab.fr)

**Coordonnées des accueils de loisirs :** pour toutes les questions relatives à vos enfants, aux programmes d'activités, aux projets pédagogiques et aux sorties.

**ALSH Creysse :** 05 53 22 05 58 [alsh.creysse@la-cab.fr](mailto:alsh.creysse@la-cab.fr)

**ALSH Cours de Pile :** 05 53 22 77 74 [alsh.coursdepile@la-cab.fr](mailto:alsh.coursdepile@la-cab.fr)

**ALSH La Force :** 05 53 58 94 36 [alsh.laforce@la-cab.fr](mailto:alsh.laforce@la-cab.fr)

**ALSH Prigonrieux :** 05 53 58 07 52 [alsh.prigonrieux@la-cab.fr](mailto:alsh.prigonrieux@la-cab.fr)

**ALSH Toutifaut à Bergerac :** 05 53 57 00 52 [alsh.bergerac@la-cab.fr](mailto:alsh.bergerac@la-cab.fr)